



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°33-25 Portant réglementation circulation

LA MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6;

Vu le Code de la route, notamment les articles R.411-21-1;

Vu la demande de la Société PCE SERVICES,

Considérant que des travaux de remise en conformité des réseaux de fibre rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 1^{er} avril 2025 au 31 juillet 2025, sur la Commune de VER SUR MER,

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 1^{er} avril 2025 et jusqu'au 31 juillet 2025, un rétrécissement de chaussée, compte-tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement sur la Commune de VER SUR MER. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la Société PCE SERVICES avant l'entrée en vigueur de cette mesure.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de VER-SUR-MER.

Fait à VER SUR MER, le 1^{er} avril 2025

Lysiane LE DUC DREAN

Maire



Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- Sté PCE SERVICES
- Mme MADELAINE – ASVP
- M. GRICOURT – Responsable technique